



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Neutralité carbone : de quoi parle-t-on ?

Mieux connaître les enjeux et limites pour construire sa démarche

Fanny FLEURIOT – Animatrice Comptabilité Carbone
Pôle Trajectoires, Direction Adaptation, Aménagement et
Trajectoires Bas Carbone

1. Neutralité carbone : un objectif planétaire

- a) Quelle définition partagée ?
- b) Comment l'atteindre ?

2. Un concept repris à de nombreuses échelles

- a) Les pratiques observées
- b) Les limites liées au changement d'échelle

3. Mais concrètement, comment agir ?

- a) Quelles actions mettre en place ?
- b) Quels outils pour m'accompagner dans la démarche ?



1) Neutralité carbone : un objectif planétaire

Neutralité carbone : un objectif climat collectif



Accord de Paris, 2015 > Article 4

« ... les Parties cherchent à (...) parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle »



GIEC, 2018 - Rapport spécial 1,5°C

- Respecter l'objectif 1,5°C nécessite de parvenir au net-zéro planétaire en 2050.
- Cet objectif ne pourra être atteint qu'au prix de réductions drastiques de nos émissions, et de transformations sociotechniques radicales
- Les puits de carbone devront être développés, mais leur capacité est limitée



SNBC, 2019 – France

- Objectif de neutralité carbone à horizon 2050, défini par l'équilibre entre les émissions issues de l'activité humaine et les séquestrations en dehors de l'atmosphère par les puits (les écosystèmes et les puits technologiques).
- Sans achat de crédits carbone internationaux de compensation et en mettant en œuvre une politique forte de réduction de l'empreinte carbone nationale

Deux leviers d'actions nécessaires (1/2)

- Pour atteindre la neutralité carbone, deux leviers sont nécessaires : réduire les émissions de GES et séquestrer le CO₂ dans des puits biologiques ou technologiques.
- Attention : notre rythme d'émissions d'origine humaine est très élevé et les capacités techniques et économiques de séquestration sont limitées, donc c'est bien **la réduction des émissions de GES qui doit être privilégiée et mise en œuvre en priorité.**
- Dans aucun des scénarios modélisés, que ce soit par le GIEC ou le MTE pour la SNBC, les objectifs de l'Accord de Paris ne peuvent être atteints sans réductions rapides des émissions. **La séquestration n'est pas une alternative à la réduction des émissions** et ne peut en fait jouer qu'un rôle minoritaire dans l'atténuation du changement climatique.
- Concernant les puits, **en premier lieu protéger les stocks existants dans les forêts et les sols** et favoriser leur augmentation par rapport aux puits technologiques dont la mise en œuvre est plus coûteuse, consommatrice d'énergie et incertaine.

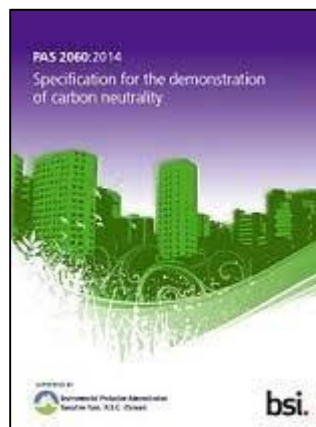


2) Un concept repris à de nombreuses échelles

Depuis plus de 10 ans, un concept largement repris...

- Depuis une dizaine d'années, le secteur privé utilise lui aussi la notion de « neutralité carbone ».
- Cette approche de la « neutralité » découle des mécanismes de compensation carbone volontaire, introduits via le protocole de Kyoto et les mécanismes de compensation MDP et MOC.
- On observe **une très grande hétérogénéité des démarches**, notamment sur :
 - ✓ La **nature** des objets pouvant être "neutres" : entreprises, événements, produits, services, projets vols d'avion, pleins d'essence...
 - ✓ Le **périmètre** des émissions considéré : émissions directes, indirectes, sur tout le cycle de vie ou non, etc.
 - ✓ L'ambition (voire l'existence) d'un **objectif de réduction** d'émissions associé
 - ✓ L'ampleur et la nature de la « **compensation** » utilisée : séquestration, réduction d'émissions
 - ✓ La **temporalité** de la démarche et de la communication de « neutralité »
 - ✓ La formulation même de la déclaration de « neutralité »

... sans définition commune partagée



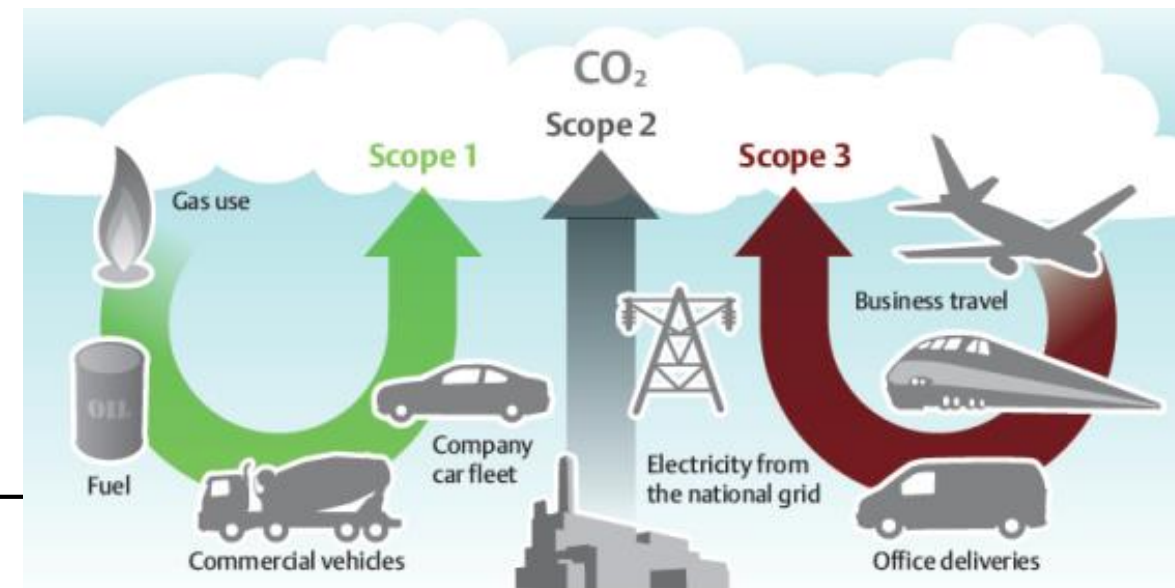
Projet norme ISO 14 068: Carbon neutrality

Les difficultés à tordre un concept scientifique (1/2)

Chercher à appliquer une neutralité carbone arithmétique à une autre échelle engendre des biais méthodologiques et éthiques peu acceptables :

- **La non additionnalité des démarches** : pour pouvoir comptabiliser correctement l'atteinte d'une neutralité carbone arithmétique des différents acteurs, il faudrait que leurs impacts GES respectifs ne soient comptabilisés que sur leurs émissions directes, alors que les émissions indirectes représentent presque systématiquement la part prépondérante des émissions.

Raisonner sur un périmètre restreint risque de conduire les acteurs à ne cibler leurs actions que sur les émissions directes et à exclure de leur démarche la part prépondérante de leurs émissions sur laquelle ils portent pourtant une forte responsabilité.



Les difficultés à tordre un concept scientifique (2/2)

- **L'absence d'équité entre acteurs** : en réduisant trop la maille de comptabilité des émissions, nous creusons les inégalités au regard des possibilités d'équilibre des émissions et des séquestrations de chacun.

Par exemple, un territoire doté d'un patrimoine forestier important VS un territoire moins dotés en patrimoine forestier et sans capacité naturelle de le développer.

- **L'immobilisme engendré** : focaliser son action autour de la recherche d'un zéro arithmétique, c'est risquer l'immobilisme des acteurs une fois le zéro atteint, sans chercher à réduire davantage leur impact sur le changement climatique.

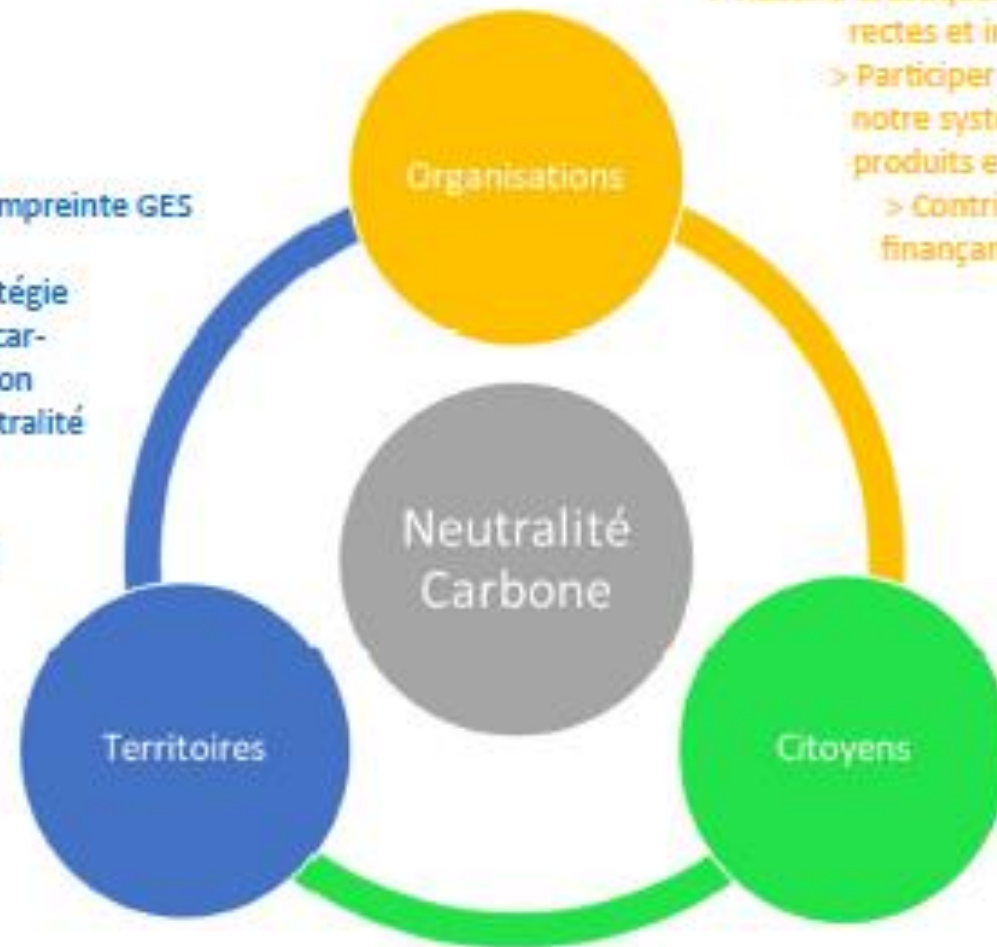
A noter également que la recherche de l'affichage d'une neutralité carbone pousse souvent les acteurs à rechercher des actions de compensation directement accessible à moindre coût, au détriment de la recherche de la réduction de leurs propres émissions.



3) Mais concrètement, comment agir ?

La neutralité carbone : un objectif commun moteur qui nécessite l'engagement de tous !

- > Réduire massivement l'empreinte GES du territoire
- > Mettre en place une stratégie d'augmentation des puits carbone, en cohérence avec son potentiel et l'enjeu de neutralité mondiale
- > Contribuer à la mise en œuvre de projets durables chez des tiers



- > Réduire drastiquement ses émissions directes et indirectes significatives
- > Participer à la décarbonation de notre système en proposant des produits et services bas carbone
- > Contribuer à la transition en finançant des projets durables chez des tiers

- > Adopter un mode de vie et de consommation en cohérence avec les impacts qu'il génère
- > Apporter un soutien à la transition en finançant des projets durables chez des tiers

Qu'est-ce qu'une démarche de neutralité robuste ? (1/3)

- En premier lieu, c'est **mettre en place une stratégie de réduction cohérente avec l'Accord de Paris**, c'est-à-dire une réduction drastique des émissions directes du territoire et des objectifs ambitieux de réduction de son empreinte.

Cela se traduit par la :

1. Réduction des émissions sur son patrimoine et ses compétences
2. La mise en place d'une dynamique territoriale intégrant l'ensemble des acteurs économiques
3. La mise en place de solutions pour les citoyens leur permettant de réduire leurs modes de consommation

Nos outils pour vous accompagner :



Qu'est-ce qu'une démarche de neutralité robuste ? (2/3)

- Engager une démarche de neutralité carbone, c'est aussi **définir une stratégie d'augmentation des stocks et puits de carbone**. Celle-ci devra :
 1. tenir compte des différents usages de la biomasse (alimentaire, bioénergies, produits biosourcés, etc.)
 2. s'assurer que les activités actuelles et à venir n'impactent pas déjà négativement les stocks et puits de carbone des écosystèmes du territoire ou en dehors,
 3. être construite de manière à assurer la pérennité des puits.

Nos outils pour vous accompagner :



A L D O
Évaluez vos stocks et puits de carbone



TERRITOIRES & CLIMAT
Mobilisons nos énergies

Qu'est-ce qu'une démarche de neutralité robuste ? (3/3)

- Une démarche de neutralité carbone s'inscrit également dans un contexte de solidarité climatique. Ainsi, la contribution au financement de projets de réduction des émissions et/ou de séquestration chez des tiers **permet la réalisation de projets durables et essentiels pour faire avancer tous les acteurs vers la transition écologique**, et in fine atteindre collectivement l'objectif de neutralité.

Les outils pour vous accompagner :



En conclusion

> La neutralité carbone, définie comme l'équilibre entre les émissions de GES issue de l'activité humaine et la séquestration de quantités équivalentes de CO₂, n'a de sens qu'à l'échelle de la planète.

> A tout autre échelle, se focaliser sur l'atteinte d'un zéro arithmétique n'est pas pertinent.
Une entreprise, un citoyen, un territoire ne peut être ni devenir « neutre en carbone ».

> Toutefois, pour atteindre cet équilibre d'ici la 2^{ème} moitié du siècle, **chacun doit s'engager dans une démarche de neutralité carbone :**

- réduire drastiquement les émissions directes de son territoire tout en engageant une démarche ambitieuse de réduction de ses émissions indirectes
- mettre en place une stratégie d'augmentation des puits et stocks carbone
- contribuer au financement de projets durables chez des tiers

et reporter distinctement son action sur ces 3 leviers d'actions.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle Trajectoires - DAAT
Fanny FLEURIOT

